

HONORAIRES

au 1^{er} janvier 2019

GESTION

A la charge du propriétaire :

Honoraires de gérance	7.00 % des encaissements
Forfait	5.60 € ⁽¹⁾ /lot/mois
	(ramené à 2.24 € (1) pour garages et parkings)
Forfait gestion parties communes des immeubles entiers	91.31 €/an/logement ⁽¹⁾

▪ **COMPTABLE**

Travaux préparatoires à la déclaration de l'IRPP	gratuit
Rupture du mandat anticipée	104.50 € ⁽¹⁾ par lot

▪ **JURIDIQUE ET CONTENTIEUX** (autre honoraires huissier)

Rédaction bail code civil propriétaire/Habitat Humanisme	93.34 € ⁽¹⁾
Congé donné au locataire	40.58 € ⁽¹⁾

Remise du dossier à l'huissier/avocat :

Logement loyer libre	126.83 € ⁽¹⁾
Logement conventionné	104.50 € ⁽¹⁾

▪ **DIVERS**

Recherche de locataire :

<i>Si conventionnement</i>	gratuit
<i>Si loyer libre</i>	8 % du loyer annuel*
Honoraires à la vacation pour prestations non listées	40.58 €/heure ⁽¹⁾

A la charge du locataire :

Frais de rappel (loyer impayé) :

1 ^{ère} relance	sans frais
2 ^{ème} relance	sans frais
3 ^{ème} relance	sans frais
Commandement de payer via huissier de justice	selon décret

Frais de rédaction ou renouvellement du

Bail commercial ou professionnel	10 % du montant du loyer annuel
Subrogation bail commercial	7.10 % du montant du loyer annuel

A partager, à raison de moitié chacun entre propriétaire et locataire

Rédaction bail habitation	187.70 € ^{(1)*}
Avenant bail habitation	93.34 € ^{(1)*}
Rédaction bail garage, parking	93.34 € ⁽¹⁾

* dans la limite du plafond de la Loi ALUR

(1) revalorisé chaque année au 1^{er} janvier sur la base de l'indice SYNTEC / indice de base de novembre de l'année précédente

HONORAIRES

au 1^{er} janvier 2019

TRANSACTION

Honoraires de transaction, à la charge de l'acheteur :

de 0 à 30490.00 €	10% TTC
de 30490.01 € à 60980.00 €	6 % TTC
de 60980.01 € à 106715.00 €	5 % TTC
de 106715.01 € et plus	4 % TTC

* dans la limite du plafond de la Loi ALUR

(1) revalorisé chaque année au 1^{er} janvier sur la base de l'indice SYNTEC / indice de base de novembre de l'année précédente